

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :  
22 février 2023

L'an deux mil vingt trois

Le premier mars à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :  
8 mars 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Procurations : 2
- Absents : 0
- Votants : 29

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

**ETAIENT PRÉSENTS:** M. VALTON, Mme JAFFRE, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUE, Mme ROBIC, M. JOLIVET, Mme CELO, M. GUILLEROT, M. FLATRES, Mme MADELENAT, M. KERYHUEL, Mme GUYADER, M. LE PORS, Mme PILLET, M. DU CHOUCHE, Mme LE TEUFF-LE DARZ, M. SUPPLY, M. COLIN, Mme ROUSSET, Mme GIANNI, Mme JEFFROY, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme DARMON, M. MILES.

**AVAIENT DONNE POUVOIR :** Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. RUBIANO à Mme GIANNI.

Mme Régine LE NORMAND-BERNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la réunion du 7 décembre 2022 est approuvé à l'UNANIMITE.

### Débat d'Orientations Budgétaires 2023

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Locales, les Conseils Municipaux des communes de plus de 3 500 habitants doivent, dans les deux mois précédant l'examen du Budget Primitif, débattre des Orientations Budgétaires.

Il est proposé de préparer le budget primitif 2023 sur les bases affichées dans le rapport remis à chaque conseiller à l'appui de sa convocation.

La Commission des Finances du 21 février 2023 en a pris acte.

Il appartient au Conseil Municipal d'en débattre.

Le document est joint en annexe du bordereau.

#### Il est proposé au Conseil Municipal :

- De prendre acte du Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

\*\*\*

**INTERVENTIONS :**

Le débat d'orientations budgétaires s'ouvre par l'intervention de **Jean-Louis MILES**. Celui-ci observe que la situation financière de la commune est exceptionnellement favorable mais qu'elle s'explique en grande partie par les ressources issues du Kasino et des droits de mutation. Il émet ainsi une recommandation de prudence car cette situation exceptionnelle pourrait évoluer défavorablement du fait de la situation économique qui est instable actuellement, et notamment du fait de l'augmentation incessante du prix des matériaux.

Sur les orientations présentées, **Jean-Louis MILES** précise qu'il n'aurait pas choisi les options de la municipalité et émet deux réserves :

- D'une part sur les moyens réservés aux rénovations énergétiques. Il explique qu'il aurait fallu davantage anticiper les coûts.
- D'autre part, sur le manque d'investissements sur la végétalisation de la commune. Il considère en effet que ce sont des investissements d'avenir et qu'un effort supplémentaire devait être fait en ce sens.

Enfin, il fait remarquer qu'aucune part du budget n'est dédiée à la démocratie participative.

**Catherine DARMON** prend ensuite la parole et déclare s'étonner des résultats présentés qui sont, pour elle, « sans surprise ». Elle rappelle que son groupe avait signalé lors du budget primitif présenté le 7 avril dernier que le budget de fonctionnement de 12,5M€ était excessif et constate que « la réalité est là : 10,1M€ de dépenses en 2022 mais ce n'est pas une performance puisqu'elles augmentent de près de 7% par rapport à 2021. Il en va de même pour les investissements : 4,5M€ pour un budget de 9,750M€ que nous avons également jugé beaucoup trop exagéré ».

Sur les orientations 2023, pour le fonctionnement, **Catherine DARMON** prend acte du fait que les chiffres seront communiqués en avril lors du budget primitif mais interpelle d'ores et déjà la majorité par la question : « Compte tenu des hausses annoncées et sachant que le budget primitif 2023 est construit par rapport au budget primitif 2022, à quoi il faut s'attendre ? 13M€ ? 14M€ ? ».

Sur les investissements, elle déclare « ce n'est ni plus ni moins qu'un copié-collé de ce qui nous a été présenté l'an dernier. On y retrouve :

- La vidéoprotection et la MO pour la réhabilitation du local police pour 280K€
- Les services techniques pour 845K€ (1700K€ en 2022)
- La rue du Minio pour 1700K€ (1450K€ en 2022)
- La liaison Larmor Ploemeur pour 1300K€ (1500K€ en 2022)
- La friche des Toquin pour 330K€
- L'éclairage public pour 650K€
- Le CAT pour 1400K€
- Les chapiteaux toujours pas achetés

« Ce n'est pas loin de 6,5M€ d'investissements pour un total de 9,5M€ qui ont glissé de 2022 à 2023 » précise-t-elle.

**Catherine DARMON** s'interroge donc sur ce qui a été réalisé en 2022 ...

Par ailleurs, elle précise que son groupe a découvert avec le document un projet de construction d'une maison des jeunes et des associations dont une maîtrise d'œuvre de 350K€ sur 2023, ce qui annoncerait un montant très important du projet. Elle demande ainsi « à disposer de plus d'informations sur le sujet : quand ? combien ? ».

**Philippe JOLIVET** répond à **Jean-Louis MILES** s'agissant de la situation financière exceptionnelle évoquée. Il explique que cette situation favorable est également liée à une bonne gestion de la commune depuis plusieurs années tant au titre du fonctionnement que des investissements. Il déclare partager également l'analyse selon laquelle il faut rester prudent en anticipant dans la préparation du budget la montée de l'inflation. Il mentionne d'ailleurs que les investissements liés à l'énergie ont déjà été anticipés dans le cadre du plan de sobriété énergétique présenté en octobre 2022.

En réponse à **Catherine DARMON**, **Philippe JOLIVET** explique que la municipalité travaille actuellement sur le BP 2023 et que la raison du délai d'un mois qui existe entre le DOB et le budget s'explique par le travail à fournir ! Sur le montant évoqué de l'investissement de 2,6 M€, **Philippe JOLIVET** précise que le chiffre ne correspond pas à la réalité car il faut prendre en compte les restes à réaliser inclus dans les investissements.

**Patrice VALTON** rappelle à **Catherine DARMON** que s'agissant du projet de la Maison des jeunes et des associations, celui-ci est bien inscrit dans le projet politique de la commune pour le territoire présenté au conseil municipal en décembre 2021. Ce programme, qui n'est d'ailleurs pas abouti à ce jour, est le fruit d'une longue réflexion et d'études. L'actuel groupe de travail, qui a été constitué avec les élus, les associations et les responsables de service concernés, devrait pouvoir le présenter bientôt à la commission d'urbanisme et aux associations. Il rappelle que la Maison des Jeunes, autrefois installée à Port Maria, a été dégradée et qu'il a fallu trouver une solution alternative d'urgence. Il a été décidé de la déplacer provisoirement dans les anciens locaux de l'école publique. La Maison des associations est également dans un état vétuste et pose difficulté au titre de la sécurité. Il est donc essentiel et urgent de reconstruire au plus vite ces équipements qui ne sont plus adaptés.

**Catherine DARMON** demande le prix et le lieu de la construction du futur bâtiment.

**Francis JOUANJEAN** précise qu'une analyse fonctionnelle a été réalisée avec Morbihan-Habitat pour définir une maison qui sera à la fois à destination des jeunes et des associations avec une volonté de favoriser la liaison intergénérationnelle laquelle peut se concrétiser ici dans une opportunité d'exception. « Nous travaillons sur ce projet depuis un an. Il y aura évidemment une consultation des associations non seulement pour l'analyse des besoins et l'estimation des surfaces mais aussi pour le fonctionnement car certains espaces seront nécessairement mutualisés. La Maison des Jeunes et des Associations sera très certainement située près de la Maison de l'Enfance, aux abords du stade An Arvor et de l'école du Ménez ; c'est un emplacement à la fois proche des écoles, des équipements sportifs et du centre bourg. La surface globale serait d'environ 800 m<sup>2</sup> et le budget aux alentours de deux millions d'euros, mais tout cela reste encore à affiner. Nous répondrons largement aux besoins recensés. Nous allons prochainement rentrer dans une phase de concertation avec les associations. La municipalité a d'ailleurs demandé à Morbihan-Habitat de préparer une simulation qui sera présentée aux associations concernées ».

**Marie-France NORMANT** s'étonne que leur groupe n'ait pas été associé à ce projet sur lequel la municipalité travaille depuis un an.

**Patrice VALTON** répond qu'il a fallu une phase de réflexion pour élaborer le projet, en définir la temporalité et l'intégrer dans le programme plus vaste du complexe sportif. C'est une phase qui relève des missions de l'équipe en responsabilité. Ce projet est devenu prioritaire au vu de la situation préoccupante résultant de l'état des bâtiments de l'actuelle maison des associations. « C'est donc seulement maintenant que nous sommes en mesure de le présenter et de constituer un nouveau groupe de travail élargi qui est à créer avec les utilisateurs, riverains et élus, comme nous l'avons d'ailleurs fait pour le Parc de l'Océan ».

**Jean-Louis MILES** fait remarquer que les associations culturelles ne seront peut être pas bien intégrées dans le cadre d'un pôle sportif. Par ailleurs, il fait remarquer qu'on ne lui a pas encore répondu sur ses observations relatives à la végétalisation.

**Patrice VALTON** répond qu'il fallait bien trouver un espace de centralité pour cet équipement et que le site d'AN ARVOR en est un particulièrement approprié. Il n'y a pas de difficulté réductible à rapprocher les associations culturelles et sportives.

Pour l'arborisation, **Patrice VALTON** rappelle qu'une charte de l'urbanisme et de l'arbre est en cours d'élaboration, et que l'arborisation est au cœur de tous les projets de la municipalité. Il fait le pari que la commune sera plus verte en sortie de mandature. Tous les projets en cours prennent en compte cet objectif de plus de vert et de moins de minéral. Pour l'énergie, il rappelle que des efforts conséquents ont déjà été réalisés. Il rappelle à ce titre la démarche Cit'ergie dans laquelle la commune s'est résolument engagée et qui se poursuit pour atteindre les objectifs. C'est notamment le cas pour la rénovation énergétique des bâtiments publics.

**Jean-Louis MILES** indique que la municipalité pourrait faire mieux. Il évoque notamment la possibilité d'investir dans des panneaux photovoltaïques et d'arborer largement la ville pour améliorer les choses dès maintenant.

**Patrice VALTON** répond que l'on peut toujours faire mieux ... « il y aura des arbres sur la promenade et aussi à la Pointe de Toulhars, des friches agricoles seront plantées. Les projets avancent pas à pas, et on travaille projet par projet. Notre volonté est de porter ces actions vertes et environnementales dans tout ce que nous réalisons ».

**Marie-France NORMANT** revient sur l'aspect de la démocratie participative qui été soulevée par **Jean-Louis MILES**. Elle se demande quand les conseils de quartier seront organisés car les Larmoriennes et les Larmoriens ont des interrogations sur les besoins de proximité et de confort. **Marie-France NORMANT** parle ici de la propreté de la ville, du manque de poubelles, de l'absence

de signalisation des parkings, des toilettes publiques, de vestiaires et de la plage et de réfection de la chaussée... Tout cela pour être à la hauteur d'une station balnéaire !

Envoyé en préfecture le 07/03/2023  
Reçu en préfecture le 07/03/2023  
Affiché le  
ID : 056-215601071-20230301-DEL2\_01\_03\_23-DE

**Patrice VALTON** observe que tel n'est pas du sujet du bordereau et c

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

**- De prendre acte de l'organisation du Débat d'Orientations Budgétaires 2023**

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,

**Pour Extrait certifié conforme**

**LARMOR-PLAGE, le 2 mars 2023**

**LE MAIRE**

**Patrice VALTON**

